

ou de nuire sérieusement aux producteurs nationaux. En ce qui concerne le Canada, l'application de cette clause au début du régime de tarifs préférentiels signifie qu'un nombre restreint de produits névralgiques, — principalement les produits textiles au sujet desquels le Canada a négocié avec les pays qui les exportent au Canada ou a demandé à ces pays d'en restreindre l'exportation —, seront exclus du tarif préférentiel dès le début.

Le Gouvernement est convaincu que son offre assurera aux pays en voie de développement des avantages commerciaux maximums conformes aux besoins de protection douanière des industries canadiennes. En revisant sa proposition, le Canada a tenu compte, le plus possible, des remarques énoncées, par les pays en voie de développement au cours de la réunion, tenue à Genève en avril dernier, du comité spécial de la CNUCED sur les tarifs préférentiels. En étudiant les demandes précises faites alors, le Gouvernement canadien a pu aussi confirmer qu'un grand nombre de produits d'exportation des pays en voie de développement entraînent déjà au Canada en franchise suivant la formule de la nation la plus favorisée.

Le Gouvernement canadien est pleinement conscient de l'importance que les pays en voie de développement attachent à l'entrée en vigueur prochaine du nouveau régime de tarifs préférentiels, et il continuera de participer positivement aux délibérations internationales tendant à l'établissement de ce régime. Toutefois, il veut s'assurer que ledit régime n'imposera pas un fardeau indu au Canada. A mesure que le régime des tarifs préférentiels évoluera, le Canada sera toujours prêt à collaborer avec les autres pays pour que les conséquences de l'adaptation au régime des tarifs réduits ou préférentiels et les répercussions de ce régime sur les importations et les exportations des pays qui accordent les tarifs préférentiels soient équitablement réparties.

SPÉCIALISTES CANADIENS EN TANZANIE

Seize Canadiens, spécialistes dans des champs aussi divers que les commentaires sur l'actualité, la planification économique, la construction des routes et l'urbanisme, passeront les deux prochaines années en Tanzanie, pour y prendre part à un programme de développement de grande envergure.

En vertu de contrats renouvelables avec l'Agence canadienne de développement international, ils seront conseillers au sein d'équipes de planification rattachées à cinq ministères du Gouvernement tanzanien à Dar-ès-Salaam. Chaque expert canadien aidera un homologue tanzanien à se perfectionner dans ses fonctions, afin que ces équipes puissent continuer de fonctionner après le départ des Canadiens.

M. Larry Henderson, chroniqueur de grande renommée et annonceur en chef des nouvelles télévisées de la Société Radio-Canada de 1954 à 1960,

aidera à organiser des programmes radiophoniques d'enseignement agricole comme membre d'une équipe de quatre experts qui conseilleront le ministère de l'Information et du Tourisme. Le chef du groupe est M. Barry Toole, conseiller du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de budget et ancien rédacteur en chef des nouvelles économiques du *Financial Times*. Les autres membres sont Mlle Dianne Armstrong, agent d'information, d'Ottawa, et M. Wilford Saul, économiste spécialisé en commercialisation, de Toronto.

Le tourisme, dont le principal attrait sont les célèbres parcs nationaux de la Tanzanie où l'on peut observer au naturel la faune africaine, est une source toujours plus abondante des fonds dont le pays a besoin pour financer ses programmes de développement. Pour aider à exploiter davantage cette importante industrie, deux Ontariens, MM Peter George, de Dundas, et Peter Wyse, d'Islington, feront des recherches et contribueront à l'orientation de la Société des affaires touristiques de la Tanzanie.

TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION HORAIRE

Selon les premières estimations, la rémunération hebdomadaire moyenne a augmenté considérablement dans la construction et diminué dans l'extraction minière et l'industrie manufacturière en juillet par rapport à juin. La rémunération horaire moyenne a été moins élevée dans l'extraction minière et l'industrie manufacturière, et plus élevée dans la construction. Les trois branches d'industrie ont enregistré une diminution de la moyenne des heures de travail par semaine.

En juin, la rémunération hebdomadaire moyenne a monté de \$1.18 dans l'industrie manufacturière, par suite de l'augmentation (0.1 heure) de la moyenne des heures de travail par semaine et de la hausse (3 cents) de la rémunération horaire moyenne. Dans Les biens durables, l'augmentation de 0.3 heure de la moyenne des heures de travail par semaine a compensé la diminution de 0.1 heure dans les biens non durables. Les deux éléments ont connu une augmentation de la rémunération horaire moyenne. Par rapport à juin 1969, la moyenne des heures de travail par semaine a été inférieure de 0.1 heure et la rémunération horaire moyenne a été supérieure de 24 cents.

Dans l'extraction minière, le salaire hebdomadaire moyen a baissé de \$3.03 pour tomber à \$148.14 en juin contre \$151.17 en mai. La baisse a été amenée par une diminution de 0.1 heure de la moyenne des heures de travail par semaine et une autre de 6 cents de la rémunération horaire moyenne. Par rapport à juin 1969, la moyenne des heures de travail par semaine a baissé de 0.3 heure et la rémunération horaire moyenne a augmenté de 41 cents. Dans la